

Résolution concernant l'arrestation Firat Epözdemir, membre du Conseil de l'Ordre du Barreau d'Istanbul

Commission des Affaires européennes et internationales

Assemblée générale du 07 février 2025



Résolution concernant l'arrestation Firat Epözdemir, membre du Conseil de l'Ordre du Barreau d'Istanbul

Commission des affaires européennes et internationales

SOMMAIRE

NOTICE.....	3
RESOLUTION.....	4

NOTICE

Les instances représentatives de la profession ont été alertées de la convocation du bâtonnier d'Istanbul, İbrahim Kaboğlu, et des membres de son conseil de l'Ordre, le mardi 7 janvier 2025, par le Parquet d'Istanbul pour « propagande terroriste » et « diffusion publique d'informations trompeuses », du fait d'un communiqué de presse exigeant le respect du droit international humanitaire.

Dans un communiqué publié sur le site Internet du barreau et sur les réseaux sociaux, le barreau d'Istanbul condamnait le ciblage de civils et de journalistes, dont Nazım Daştan et Cihan Bilgin, journalistes kurdes, tués le 19 décembre à la suite d'attaques de drones turcs en Syrie.

Le barreau d'Istanbul appelait au respect des règles de protection inhérentes aux journalistes travaillant dans une zone de conflit armé, rappelant que l'homicide intentionnel à l'égard de personnes ne participant pas aux hostilités constitue un crime de guerre selon l'article 8 2-b-i du Statut de Rome.

Dans ce communiqué, le barreau d'Istanbul s'était également indigné de l'arrestation de quatre avocats, d'étudiants en droit et de nombreux journalistes présents lors du rassemblement organisé à Istanbul en mémoire de ces victimes.

Le barreau demandait une enquête effective concernant la mort des deux journalistes ainsi que la libération immédiate des avocats et des autres sympathisants arrêtés.

L'enquête visant le bâtonnier d'Istanbul et les membres de son Conseil de l'ordre traduit l'incapacité des autorités turques à tolérer l'indépendance du barreau d'Istanbul et son engagement en faveur de la défense de l'Etat de droit.

Par un communiqué commun publié le 7 janvier dernier, les instances représentatives de la profession d'avocat en France se sont indignées de ces nouvelles menaces à l'indépendance du barreau en Turquie, qui confirment leurs sérieuses inquiétudes quant à l'état de la liberté d'expression en Turquie et le harcèlement judiciaire persistant auquel sont confrontés les défenseurs des droits humains et les avocats en Turquie.

A l'issue de la convocation du 7 janvier dernier, une action en justice a été intentée par le Parquet général d'Istanbul, le 14 janvier dernier, pour mettre fin aux fonctions du Bâtonnier İbrahim Kaboglu, et à celles des membres de son conseil de l'ordre.

Le 23 janvier dernier, Firat Epözdemir, membre du conseil de l'ordre du barreau d'Istanbul, a été arrêté à son retour en Turquie après un déplacement au Conseil de l'Europe à Strasbourg. Firat Epözdemir a comparu le 25 janvier devant le tribunal pénal de paix d'Istanbul, après avoir été interrogé par le parquet général d'Istanbul.

Le juge a ordonné son placement en détention, pour « *propagande terroriste* ». Il est notamment reproché d'être membre d'un groupe Whatsapp lié au PKK depuis 2015.

En réponse à ces atteintes d'une extrême gravité au principe d'indépendance de la profession d'avocat, le barreau d'Istanbul organisera un important événement international auquel est convié le CNB.

RESOLUTION

RÉSOLUTION DU CONSEIL NATIONAL DES BARREAUX

CONCERNANT L'ARRESTATION FIRAT EPÖZDEMIR, MEMBRE DU CONSEIL DE L'ORDRE DU BARREAU D'ISTANBUL

Adoptée par l'Assemblée générale du 07 février 2025

Le Conseil national des barreaux, réuni en assemblée générale, le 07 février 2025,

CONNAISSANCE PRISE de l'arrestation de l'avocat Firat Epözdemir, le 23 janvier 2025, à son arrivée à l'aéroport d'Istanbul, alors qu'il rentrait d'une réunion au Conseil de l'Europe à Strasbourg ;

CONNAISSANCE PRISE de son maintien de détention à l'issue de sa comparution le 25 janvier 2025 pour propagande terroriste

DENONCE fermement les pressions inadmissibles des autorités turques à l'encontre d'un membre du Conseil de l'ordre du barreau d'Istanbul, 10 jours seulement après que le Parquet d'Istanbul ait intenté une action pour mettre fin aux fonctions du Bâtonnier Ibrahim Kaboglu et des membres de son Conseil de l'Ordre ;

RAPPELLE son indéfectible solidarité au soutien de l'ensemble des avocats de Turquie et de leurs instances ordinales, qui subissent depuis plus de 15 ans une répression féroce, en violation flagrante de la Convention européenne des droits de l'Homme ;

RAPPELLE que les avocats et leurs instances représentatives sont des acteurs essentiels de l'Etat de droit et ont le droit de prendre part à des discussions publiques portant sur le droit, l'administration de la justice et la promotion et la protection des droits de l'homme ;

DEMANDE la libération immédiate de notre confrère et l'abandon des actions intentées contre le Bâtonnier Ibrahim Kaboglu et les membres de son Conseil de l'Ordre ;

INVITE la France et tous les Etats membres du Conseil de l'Europe à signer et ratifier rapidement le projet de Convention européenne de protection de la profession d'avocat afin de renforcer la nécessaire protection des avocats au sein du Conseil de l'Europe.

SOUTIENT l'ensemble des actions qui seraient décidées par le Barreau d'Istanbul pour dénoncer ces pressions inadmissibles et se tient à la disposition du Bâtonnier Ibrahim Kaboglu pour envisager toute action commune qui lui paraîtrait nécessaire.

* *

Fait à Paris le 07 février 2025

Conseil national des barreaux

Résolution concernant l'arrestation d'un membre du Conseil de l'Ordre du barreau d'Istanbul

Adoptée par l'Assemblée générale du 07 février 2025